

Communiqué

Versement des dons au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus – Covid 19

Dans le cadre de l'effort national de lutte contre la pandémie du Coronavirus et ses effets, il a été procédé, sur hautes instructions de SA Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, à la création d'un Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus – Covid 19.

Les personnes physiques et morales désirant verser des dons au fonds spécial susvisé par le biais de virement bancaire, sont priées de préciser les éléments suivants:

1) Pour les virements émis au niveau national :

- RIB du bénéficiaire: **001 810 00 780 002 011 062 02 21**
- Nom du bénéficiaire: **Trésorier ministériel auprès du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration**
- Objet du virement: **don au compte spécial « lutte contre Coronavirus »**

2) Pour les virements émis de l'étranger :

- IBAN du bénéficiaire: **MA64 001 810 00 780 002 011 062 02 21**
- Nom du bénéficiaire: **Trésorier ministériel auprès du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration**
- Banque du bénéficiaire: **Bank Al-Maghrib, Av Ennakhil, Hay Riad, Rabat–Maroc**
- SWIFT: **BKAMMAMR**
- Objet du virement: **don au compte spécial « lutte contre Coronavirus »**

Les personnes intéressées peuvent également procéder au versement de leurs dons en espèces ou par chèques bancaires auprès des comptables publics relevant de la Trésorerie Générale du Royaume exerçant au niveau national, en l'occurrence les trésoriers ministériels, les trésoriers régionaux, les trésoriers préfectoraux et provinciaux et les percepteurs ainsi qu'auprès des agents comptables des missions diplomatiques et postes consulaires du Maroc à l'étranger.

Les chèques bancaires seront libellés au nom du comptable public ès-qualité (trésorier ministériel ou trésorier régional ou trésorier préfectoral ou trésorier provincial ou percepteur).

Les chèques bancaires et les versements en espèce donneront lieu à la délivrance d'un reçu de versement.